



CONGÉS, RTT

L'ORDONNANCE QUI REND MALADE



Si ce Gouvernement tergiverse dans de nombreux domaines tels que notamment le port généralisé ou pas du masque dans l'espace public, il en est au moins un dans lequel les décisions ne souffrent d'aucune hésitation : régler la situation des fonctionnaires qui ne figurent pas dans le plan de continuité d'activité (PCA).

DES PAROLES ET DES ACTES

Au contraire, il fait preuve d'une créativité tout aussi inédite que l'épidémie qui frappe le monde entier. Ainsi, à l'issue d'une réflexion plus dogmatique que puissante, nos gouvernants ont-ils décidé d'une ordonnance permettant de placer d'office en congés ou en RTT pour 10 jours au total sur la durée du confinement, les fonctionnaires ne participant pas au PCA.

S'il est vrai que les salariés du privé peuvent subir un traitement similaire, sa mise en œuvre y est au moins conditionnée à des accords de branches ou d'entreprises. Dans la Fonction Publique, que nenni ! Au prétexte que les fonctionnaires perçoivent 100% de leur rémunération pendant le confinement, **le Gouvernement n'a pas estimé utile la moindre concertation** avec les organisations syndicales placées devant le fait accompli.

Et pourtant, que n'avons-nous pas entendu comme remerciements de la part du Président

de la République sur les premières lignes, les deuxièmes lignes qui permettent aux autres de tenir.

Mieux, nos ministres n'ont pas hésité à adresser aux agents de la DGFIP un courrier propre à tirer des larmes aux plus naïfs d'entre nous. Mais il y a loin des paroles aux actes et ainsi, afin de financer ce qu'ils donneront d'une main à certains, il devient urgent de le récupérer sur les autres dans le cadre d'un plan de financement plus vaste imaginé sans doute par les « petits marquis de Bercy ».

IL N'Y A PAS DE PETITES ÉCONOMIES

Et, comme le diable se niche dans les détails, qu'il n'y pas de petites économies, ce gouvernement va jusqu'à ajouter dans l'article 3 de l'ordonnance, que les congés imposés en période de confinement ne généreront aucun jour de fractionnement. Plus que le Covid 19, le **virus de l'ingratitude circule largement** au sein de ce Gouvernement, ils ont trouvé le moyen d'y adjoindre celui de la mesquinerie.

En allant jusqu'à inclure les collègues en télétravail dans ce dispositif, **l'ordonnance ne grandit pas ceux qui en ont décidé ainsi**. Que signifie en effet une telle disposition ? Que les collègues placés en télétravail ne travailleraient pas ?

Interpellé sur ce point, le DG a indiqué qu'il ne l'envisageait pas à la DGFIP. Tant mieux, mais

c'est bien la moindre des choses. Que l'engagement des collègues qui auront fait fonctionner le PCA soient reconnu à travers une gratification c'est aussi la moindre des choses. Nous attendrons néanmoins les modalités de répartition pour nous en réjouir. Mais, **était-il nécessaire pour autant de stigmatiser** ainsi ceux qui par obligation et non pas choix sont restés chez eux ? Cette ordonnance en dit plus long que toutes les avanies précédentes à l'encontre des fonctionnaires sur l'opinion qu'à d'eux ce Gouvernement.

UNE INSULTE À NOTRE CONSCIENCE PROFESSIONNELLE

Tous ces collègues seraient donc heureux d'avoir été confinés chez eux et n'attendraient le déconfinement que pour mieux prendre des congés non pris, voilà ce que pense de nous ce Gouvernement. Mais si cela était, comment expliquer alors le nombre d'agents de la DGFIP non placés dans le PCA mais volontaires pour venir en soutien par tous les moyens possibles à leurs collègues en présentiel.

C'est d'autant plus ridicule que les dispositions de l'ordonnance seront **difficilement applicables sans générer de sérieuses injustices** ou alors au prix de pointages et de vérifications longues et laborieuses, les positions des uns et des autres n'ayant pas été répertoriées au jour le jour de manière fiable et étant surtout mouvantes compte tenu des rotations.

Les **services RH auront pourtant bien mieux à faire** pour apaiser les tensions qui ne manqueront pas de naître à la sortie du confinement et les dommages collatéraux liés. D'autant que cette ordonnance **ouvre la voie à des contraintes en matière de prise de congés jusqu'à la fin de l'état d'urgence** y compris pour les agents dans le PCA.

Alors quoi, les fonctionnaires en général et à la DGFIP en particulier seraient si peu consciencieux et responsables qu'il faille les infantiliser

par ces mesures vexatoires et insultantes. C'est jusqu'à leur conscience professionnelle qui est ainsi remise en cause alors que depuis des années les agents de la DGFIP ont largement démontré leur capacité de mobilisation professionnelle dans un contexte de conditions de travail plus que dégradées.

C'est d'autant plus inacceptable que des collègues jusqu'alors en ASA vont rejoindre leur poste de travail dès lundi dans le cadre de la campagne IR. Et là, l'administration s'est montrée plus qu'imaginative pour que cette campagne puisse se tenir vaille que vaille. Il existait pourtant d'autres solutions que nous aurions pu trouver par le dialogue et la négociation.

Mais pour ça, il fallait sortir des sentiers battus et penser hors de la boîte. C'est impossible, pour ces gens chez qui, passé le premier moment de sidération face au résultat de leur imprévoyance, le naturel revient toujours au galop. Comment peut-on imaginer que les fonctionnaires prendraient en 6 mois les droits à congés d'une année ? Et le CET à quoi sert - il ?

UN REMÈDE DE CHEVAL QUI DONNE LA NAUSÉE

Alors oui, ce remède de cheval administré par ordonnance pourrait bien rendre les personnels malades : malades du mépris et du peu de considération qui leur est ainsi témoigné, malades de payer l'addition d'une situation qu'ils subissent comme tout le monde, malades du traitement que leur inflige un gouvernement qui n'a pas été capable d'anticiper les protections nécessaires à la continuité de l'activité, malades jusqu'à la nausée.

F.O.-DGFIP exige le retrait de cette ordonnance et l'ouverture de négociations pour rechercher des solutions permettant un retour à la normale dans le cadre d'une cohésion professionnelle retrouvée.